



# Ville de Vigneux-sur-Seine (Essonne)

## COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 25 JUIN 2019

\* \* \* \* \*

L'an deux mille dix neuf, le vingt-cinq juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire

Daniel VILLATTE, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Daniel ROURE<sup>1</sup>, Arlette PASCAUD<sup>2</sup>, Colette KOEBERLE, Dominique DEVERNOIS, Nicole POINSOT<sup>3</sup>, Fouad SARI, Marieme GADIO<sup>4</sup>, Mathilde KTOURZA, Adjoint.

Elisabeth LEGRADE, Marie-Louise TRONVILLE, Gabin ABENA, Fernando PEREIRA, Alain MIEHAKANDA, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Bachir CHEKINI, Leila SAÏD, Fanny KARANI, Geneviève MORIN, Jean-Luc TOUITOU, Danielle PASSARRIEU, Jacques STOUVENEL, Nelly VIARD, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS : Patrick DUBOIS par Thomas CHAZAL  
Alain GALLET par Marie-Louise TRONVILLE  
Pascal LU par Daniel VILLATTE  
Faryd SMAALI par Colette KOEBERLE.

EXCUSÉS : Didier HOELTGEN  
Benhenni HENNI  
Joëlle SURAT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L.2121.15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Madame Leila SAÏD est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

.../...

---

<sup>1</sup> Arrivé à 19 h 30

<sup>2</sup> Arrivée à 19 h 10

<sup>3</sup> Arrivée à 19 h 32

<sup>4</sup> Arrivée à 19 h 12

#### **19.114 Enfance – Signature d'une convention avec la Région Ile de France afin de définir les conditions d'utilisation des tickets-loisirs.**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la convention avec la Région Ile de France, ayant pour objet notamment de déterminer les conditions d'utilisation de tickets Loisirs pour l'accès aux activités proposées aux enfants de 11 à 17 ans fréquentant les structures Enfance, Jeunesse ou associatives de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- PRECISE que la Région Ile de France met à disposition gratuitement une dotation de 250 tickets loisirs, utilisables sur les îles de loisirs de la Région Ile-de-France.

Article 3.- PRECISE que la convention est d'une durée d'un an, et renouvelable par tacite reconduction.

Vigneux-sur-Seine, le 9 avril 2019.

#### **19.140 MAPA 718 – Marché de fourniture d'installation et maintenance des jeux extérieurs pour l'école Marcel Pagnol.**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de fourniture d'installation et maintenance des jeux extérieurs pour l'école Marcel Pagnol avec la société KOMPAN située 363, rue Marc SEGUIN – CS 50180 - 77198 DAMMARIE LES LYS CEDEX.

Article 2.- DE PRECISER que le montant global du marché est de 29 198.00 euros H.T. soit 35 037.60 euros € TTC.

Article 3.- PRECISE que le présent marché débutera à sa date de notification pour s'achever un an après réception complète des fournitures, et que la maintenance et le contrôle des installations est offerte un an après réception des fournitures,

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant

Vigneux-sur-Seine, le 16 avril 2019.

#### **19.141 CMPP - Signature d'un contrat de maintenance et de suivi d'un logiciel « CAMELI »**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de maintenance évolutive du logiciel CAMELI ainsi qu'une prestation de suivi et d'assistance téléphonique avec la société EDISOFT Sarl, dont le siège social est situé au 28, rue Simon Bolivar L-4037 Esch-sur-Alzette au Luxembourg.

Article 2.- DE PRECISER que ce contrat est conclu pour un montant de 1 672,14 euros H.T. par an, et que ce contrat prend effet pour une durée de douze mois à compter de sa date de signature, et sera reconduit tacitement pour une nouvelle période de douze mois, à quatre reprises au maximum.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 25 avril 2019.

#### **19.142 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation avec le CNFPT dans le cadre de la formation professionnelle continue**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec le CNFPT, sis 80 rue de Reuilly 75012 Paris pour cinq sessions obligatoires de formation préalable à l'armement destinées à sept agents de la Police Municipale, afin de pouvoir manipuler les générateurs d'aérosols incapacitant ou lacrymogènes (GAIL), les 15/17/29 Mai 2019 et 19/28 Juin 2019.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 60 euros par agent, soit un montant total de 420 euros TTC (quatre cent vingt Euros), au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 25 avril 2019.

**19.143 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation avec le CNFPT dans le cadre de la formation professionnelle continue**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER l'offre de formation du CNFPT, sis 80 rue de Reuilly 75012 Paris pour 8 sessions de formation obligatoire de cinq jours destinées aux 8 agents élus siégeant au CHSCT, les 11/12/18/19 Avril et 06/07/20/21/28/Mai 2019.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 300 euros par agent, soit un montant total de 2400 euros TTC (deux mille quatre cent Euros), au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 25 avril 2019.

**19.144 Signature d'une convention pour la mise à disposition d'un local pour assurer une permanence de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne (CAF) au Point d'Accès au Droit (PAD) de Vigneux-sur-Seine.**

**D E C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne dont le siège est au 6-8 rue Prométhée, Evry (91013 cedex), pour la mise à disposition d'un local au sein du Point d'Accès au Droit, sis 65 avenue Henri Barbusse 91270 Vigneux-sur-Seine afin d'y assurer des permanences.

Article 2.- PRECISE que ces permanences seront assurées par le personnel de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne les jeudis après-midi de 14h00 à 16h00.

Article 3.- PRECISE que cette convention n'entraîne aucune dépense.

Vigneux-sur-Seine, le 25 avril 2019.

**19.145 Culture - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la SARL ARTHUR WORLD**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession avec la SARL ARTHUR WORLD, 78 avenue Marceau, 75008 Paris, pour une représentation du spectacle « GUS L'ILLUSIONNISTE », le Vendredi 15 mai 2020 à 20H30, Centre Georges Brassens, 1 bis rue du Maréchal Leclerc – 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 5500,00 HT, soit 5802,50 € TTC (Cinq Mille Huit Cent Deux Euros et Cinquante Cents), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 25 avril 2019.

**19.146 Modification apportée à la régie centralisée des recettes**

**D E C I D E :**

Article 1.- D'INTÉGRER à la régie centralisée les recettes liées aux encaissements des séjours proposés par le service Jeunesse.

Article 2.- D'ACCEPTER les bons vacances CAF pour le paiement des séjours proposés par le service Jeunesse, conformément aux dispositions générales de la convention conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

Vigneux-sur-Seine, le 25 avril 2019.

**19.147 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec LE TIEC Pascal dans le cadre de la fête du Jeu**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la convention avec LE TIEC Pascal, 143 avenue Pasteur 77 550 MOISSY CRAMAYEL pour la mise à disposition et l'animation de 25 jeux géants, le samedi 25 mai 2019 de 14h à 17h, dans le jardin du centre social.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 643.10 euros TTC (six cent quarante-trois euros et dix centimes) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 25 avril 2019.

**19.148 Centre social l’Amandier - Signature d’une convention d’intervention avec O’Clan Gaming dans le cadre du récré familles et de la fête du Jeu**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention d’intervention avec l’association O’Clan Gaming, sise 47 avenue de la Concorde 91270 Vigneux-sur-Seine pour la mise en place de deux temps d’animations de partie du jeu Just Dance 2019, le mercredi 24 avril 2019 de 14h à 17h dans le cadre du récré familles pour une première sensibilisation du public et le samedi 25 mai 2019 de 14h à 17h dans le cadre de la fête du jeu, dès 6 ans pour un groupe de 25 personnes.

Article 2.- D’IMPUTER la dépense en résultant d’un montant total de 354 euros TTC (trois cent cinquante-quatre euros) au budget de l’exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 25 avril 2019.

**19.149 Centre social l’Amandier - Signature d’une convention de mise à disposition d’outil d’animation/d’exposition « Les plantes et leurs usages » avec la Médiathèque départementale de l’Essonne**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention avec la Médiathèque départementale de l’Essonne, sise 4 avenue de la liberté 91000 Evry, pour la mise à disposition de l’exposition « Les plantes et leurs usages » du 27 mai au 7 juin 2019.

Article 2.- PRECISE que cette exposition est mise à disposition à titre gratuit par la Médiathèque départementale de l’Essonne.

Vigneux-sur-Seine, le 25 avril 2019.

**19.150 Centre social l’Amandier - Signature d’une convention de mise à disposition d’outil d’animation/d’exposition « Actions développement durable » avec la Médiathèque départementale de l’Essonne**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention avec la Médiathèque départementale de l’Essonne, sise 4 avenue de la liberté 91000 Evry pour une mise à disposition de l’exposition « actions développement durable » du 27 mai au 7 juin 2019.

Article 2.- PRECISE que cette exposition est mise à disposition à titre gratuit par la Médiathèque départementale de l’Essonne.

Vigneux-sur-Seine, le 25 avril 2019.

**19.151 Enfance – Signature d’un contrat avec la société « TERRE DE SINGES »**

**D É C I D E :**

Article 1.- D’ACCEPTER et DE SIGNER l’offre de la société « TERRE DE SINGES », sise la Fortelle 77540 Lumigny-Nesles-Ormeaux pour l’achat de droits d’entrées pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- PRECISE que le contrat est conclu pour l’année 2019 et sera reconductible trois fois.

Article 3.- D’IMPUTER la dépense en résultant d’un montant de 5,80 euros par enfant et 10,50 euros par adulte au budget de l’exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 25 avril 2019.

**19.152 MF – 18-05 – Appel d’offres ouvert- Fourniture et acheminement d’électricité pour les sites de puissance supérieure à 36kVA et prestations de services associés – conclusion d’un avenant n°1**

**D E C I D E :**

Article 1. - D’ACCEPTER et de SIGNER l’avenant n°1 proposé par la Société TOTAL Energie Gaz – 2, Place Jean Millier - La Défense 6 - 92400 Courbevoie, ayant pour objet l’ajout de l’école M. Pagnol dans la liste existante des points de livraison du marché de fourniture et acheminement

d'électricité pour les sites de puissance supérieure à 36kVA et prestations de services associés

Article 2.- DE RAPPELER que le présent marché est un marché sans minimum ni maximum et d'une durée ferme de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Article 3.- PRECISE que :

- Le prix proportionnel Heures Pleines Hautes (kwh) est de 7.184 euros H.T.
- Le prix proportionnel Heures Creuses Hautes (kwh) est de 5.167 euros H.T.
- Le prix proportionnel Heures Pleines Basses (kwh) est de 5.032 euros H.T.
- Le prix proportionnel Heures Creuses Basses (kwh) est de 3.846 euros H.T.

Article 4.- PRECISE que l'abonnement part fixe est de 0 euros.

Article 5.- D'IMPUTER les dépenses en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 17 avril 2019.

### **19.153 Enfance – Signature d'un contrat avec la société LA SERRE AUX PAPILLONS.**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre de la société LA SERRE AUX PAPILLONS, sise 1 avenue des platanes 78940 LA QUEUE LEZ YVELINES, l'achat de droits d'entrées pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- PRECISE que le contrat est conclu pour l'année 2019 et sera reconductible trois fois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 4,50 euros par enfant et 6 euros par adulte au budget de l'exercice correspondant

Vigneux-sur-Seine, le 25 avril 2019.

### **19.154 Conclusion d'un contrat de location d'un logement communal**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE CONCLURE un contrat de bail portant sur le logement n°47, situé au 9, rue des Chèvrefeuilles à l'intérieur de l'enceinte du groupe scolaire Edouard HERRIOT.

Article 2.- PRÉCISE que le locataire est un agent municipal en recherche de logement, et que le montant du loyer est de 178.00 € hors charges.

Article 3.- D'IMPUTER la recette en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 25 avril 2019.

### **19.155 Conclusion d'un contrat de location d'un logement communal**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE CONCLURE un contrat de bail portant sur le logement n°31/33 situé au 9/11 rue du Maréchal Leclerc à l'intérieur de l'enceinte du groupe scolaire Louis Pasteur.

Article 2.- PRÉCISE que le locataire est une personne en recherche de logement, et que le montant du loyer est de 572.00 € hors charges.

Article 3.- D'IMPUTER la recette en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 25 avril 2019.

### **19.156 Conclusion d'une convention de prêt à titre gracieux d'un véhicule laveuse avec la société NICOLLIN**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention de prêt à titre gratuit à la société NICOLLIN, située 14 rue Benoit Frachon 94500 Champigny-sur-Marne, d'un véhicule laveuse de marque EUROVOIRIE afin d'améliorer et d'intensifier le lavage des trottoirs et des rues du territoire communal.

Article 2.- DE PRÉCISER que cette convention est conclue pour une durée de douze mois à compter de sa date de signature, et sera reconduite tacitement pour une nouvelle période de douze mois, à quatre reprises.

Article 3.- DE PRÉCISER que cette convention étant conclue à titre gratuit, et que les dépenses d'utilisation du véhicule sont prises en charge par la société NICOLLIN, aucune dépense ne découle de la présente décision.

Vigneux-sur-Seine, le 25 avril 2019.

**19.157 Signature d'une convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours (DPS) avec le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne et l'Association des Secouristes Français Croix Blanche de Bondoufle**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours (DPS) avec le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne, sis 14 rue des Eteules 91540 Mennecey et l'Association des Secouristes Français Croix Blanche de Bondoufle sise 35 rue Gabriel Jaillard 91070 Bondoufle, le 7 septembre 2019 de 10H00 à 19H00, dans le cadre de l'organisation du Forum associatif, sur le site du Centre Brassens, 1 bis rue du Maréchal Leclerc – 91270 Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 570,00 euros TTC (Cinq Cent Soixante Dix Euros), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 25 avril 2019.

**19.158 Culture - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Association ACTA**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle, avec l'Association ACTA, sise 7 rue François Mouthon 75015 Paris, pour une représentation du spectacle « *Drôles de Femmes* » avec Isabelle Parsy, le Dimanche 26 avril 2020 à 16H00, Centre Georges Brassens, 1 bis rue du Maréchal Leclerc – 91270 Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 3 500,00 € HT soit 3 692,50 € TTC (Trois Mille Six Cent Quatre Vingt Douze Euros et Cinquante Cents), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 25 avril 2019.

**19.159 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec ZÖÖM HOME DECO**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention d'intervention avec ZÖÖM HOME DECO représentée par Agnès BOURROUX, 127 avenue de la République, 91230 Montgeron pour animer un atelier créatif « Totem à livres », le 29 mai 2019 de 14h00 à 16h00 pour 10 personnes, dans le jardin botanique Guy de la Brosse.

Article 2 - D'IMPUTER la dépense en résultant en résultant d'un montant total de 200 euros TTC (deux cents euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 25 avril 2019.

**19.160 Jeunesse - Signature d'un contrat de prestation de service avec l'UCPA**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ABROGER la décision n°19.026 du 16 février 2019.

Article 2.- DE SIGNER le contrat avec l'UCPA, – Formations BAFA/BAFD – 2, rue Professeur Zimmermann-69007 Lyon pour l'organisation d'une session théorique du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA), du 22 au 29 avril 2019 inclus, qui intégrera 15 jeunes de la Ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1 875 euros TTC (mille huit cent soixante-quinze euros), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 25 avril 2019.

**19.161 MF – 19-01 – Location et maintenance de copieurs pour les services communaux**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de location et maintenance de copieurs pour les services communaux avec l'entreprise Sharp Business Systems France, sise au 12 rue Louis Courtois de Viçose CS53646 31036 Toulouse Cedex 01.

Article 2.- DE PRECISER que le présent marché est un accord-cadre à bon de commande d'un montant maximum de 300 000 € HT sur toute la durée du marché, et qu'il prend effet à compter du 16 juin 2019 pour une durée ferme de 48 mois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 25 avril 2019.

### **19.162 MF – 18-06 – Marché de fourniture de gaz naturel pour l'alimentation des bâtiments communaux de la Ville de Vigneux-sur-Seine – conclusion d'un avenant n°1**

#### **D E C I D E :**

Article 1. - D'ACCEPTER et de SIGNER l'avenant n°1 proposé par la Société PICOTY situé rue André et Guy PICOTY – 23300 La Souterraine pour ce marché, ayant pour objet l'intégration de trois sites dans le marché.

Article 2. - DE RAPPELER que le présent marché est un marché sans minimum ni maximum et d'une durée ferme de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Article 3.- DE PRECISER que les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 3 mai 2019.

### **19.163 CLSPD - Signature d'une convention de mise à disposition d'un appartement communal avec l'association LEA**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention de mise à disposition d'un appartement communal avec l'association LEA, Lieu d'Écoute et d'Accompagnement, sise au 7 rue du stade, 91330 Yerres représentée par sa présidente, Mme Isabelle AHLERS.

Article 2.- DE PRECISER que cet appartement est mis à disposition gracieusement par la ville à l'association LEA en vue d'hébergement de femmes victimes de violences intrafamiliales et que son occupation sera déterminée en collaboration avec la cellule dédiée de la ville.

Article 3.- DE PRECISER que cette convention de mise à disposition d'un logement est conclue pour une durée de douze mois à compter de sa date de signature, et sera reconduite tacitement pour une nouvelle période de douze mois, à quatre reprises.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 6 mai 2019.

### **19.164 Petite Enfance - Signature d'un contrat de cession de droits de représentation avec la Ferme Tiligolo**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le contrat de cession des droits de représentation du spectacle « L'anniversaire de Jeannot Lapin » avec « La Ferme Tiligolo » sise 24 rue de la Mécanique 791250 Le Breuil sous Argenton, le jeudi 27 juin 2019 au Multi-Accueil Saperlipopette.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 585,00 euros TTC au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 6 mai 2019.

### **19.165 Évènementiel - Signature d'un contrat de location avec la Société individuelle « Carrousel des P'tits Anges »**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat pour la location d'un manège pour enfants (10 places) de type « Pouss Pouss Carrousel » (inclus personnel/Montage/Démontage) dans le cadre de l'organisation d'une brocante sur le site du Lac Montalbot à Vigneux/Seine, avec la société individuelle « Carrousel des P'tits Anges », **le 15 septembre 2019 de 11H00 à 18H00** (6 H de prestation/jour + 1H de pause repas).

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 708,00 euros HT (Sept Cent Huit Euros), soit 849,60 euros TTC ( Huit Cent Quarante Neuf Euros et Soixante Cents), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 7 mai 2019.

### **19.166 Conclusion d'un contrat de pompage, dégorgeement, détartrage, et curage de canalisations communales**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER un contrat de pompage, dégorgeement, détartrage, et curage de canalisations communales avec l'entreprise ASSANET SERVICES, située 58 rue des Acacias à Vigneux-sur-Seine, pour un montant maximum de commande de 3 000 euros H.T. par an.

Article 2.- DE PRECISER que le présent contrat prend effet à compter de sa date de signature, pour une période s'achevant au 31 décembre 2019 .Il sera reconductible trois fois un an.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant aux exercices budgétaires correspondants.

Vigneux-sur-Seine, le 7 mai 2019.

### **19.167 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec MV CIRQ dans le cadre de la fête du Jeu**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la convention d'intervention avec MV CIRQ, sis 206 rue Pierre et Marie Curie, 91000 EVRY, pour la mise à disposition de quatre artistes pour animer la fête (échassier, jongleur, magicien en close up et mime), le samedi 25 mai 2019, dans le jardin du centre social.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 1 925 euros TTC (mille neuf cent vingt-cinq euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 7 mai 2019.

### **19.168 MAPA 720 - Marché de travaux sur le bâtiment de l'école Louise Michel (remplacement des menuiseries extérieures)**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de travaux sur le bâtiment de l'école Louise Michel (remplacement des menuiseries extérieures) avec la SARL Entreprise POMMEROL située 1 rue Paul Gauguin 94350 Villiers-sur-Marne.

Article 2.- DE PRECISER que le montant global du marché est de 115 744.00 euros H.T. soit 138 892.80 euros € TTC avec la précision suivante :

- Prix de base : 112 873.00 euros H.T. soit 135 447.60 euros T.T.C.

- Option « fourniture et pose ferme-porte » 2 871.00 euros H.T. soit 3 445.20 euros T.T.C.

Article 3.- DE PRECISER que le marché prend effet à partir de sa date de notification au titulaire et prend fin à la date de la décision de levée des réserves éventuelles formulées lors de la réception des travaux, la durée prévisionnelle des travaux étant de deux mois,

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 7 mai 2019.

### **19.169 MAPA 717 – Marché de travaux au Château des Acacias dans le Parc du Gros Buisson à Vigneux-sur-Seine**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de travaux au Château des Acacias dans le Parc du Gros Buisson à Vigneux-sur-Seine lot n°1 « Remplacement des menuiseries extérieures et des volets battants » avec la SAS LMP située 537 rue Hélène Boucher à 78532 Buc cedex, pour un montant global de 86 241.04 euros H.T. soit 103 489.25 euros T.T.C. décomposé comme suit :

-Offre de base : 84 858.03 euros H.T. soit 101 829.64 euros T.T.C.

-Option (couleur volet PVC) : 1 383.01 euros H.T. soit 1 659.61 euros T.T.C.



Article 2.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de travaux au Château des Acacias dans le Parc du Gros Buisson à Vigneux-sur-Seine lot n° 2 « Etanchéité/Toiture » avec la SARL SIEREC située 5 rue de Copenhague à 95380 Louvres, pour un montant global de 42 649.00 euros H.T. soit 51 178.80 euros T.T.C.

Article 3.- DE PRECISER que marché prend effet à partir de sa date de notification au titulaire et prend fin à la date de la décision de levée des réserves éventuelles formulées lors de la réception des travaux, la durée prévisionnelle des travaux étant de deux mois et demi.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant

Vigneux-sur-Seine, le 7 mai 2019.

### **19.170 MAPA 716 – Mission de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) et mission d'ordonnancement pilotage coordination (O.P.C.) dans le cadre de l'opération de construction et d'extension du gymnase M. Baquet**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de mission de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) et mission d'ordonnancement pilotage coordination (O.P.C.) dans le cadre de l'opération de construction et d'extension du gymnase M. Baquet - lot 1 « Mission de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) » avec le Cabinet QUARTET, situé Place de la Croix Saint-Jacques 95390 Saint-Prix pour un montant global de 10 200.00 euros H.T. soit 12 240.00 euros T.T.C.

Article 2.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de mission de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) et mission d'ordonnancement pilotage coordination (O.P.C.) dans le cadre de l'opération de construction et d'extension du gymnase M. Baquet - lot 2 « Mission d'ordonnancement/pilotage/coordination (O.P.C.) » avec le Cabinet EGSC Bureau d'Etudes situé 110, rue du Lieutenant Petit Leroy 94550 Chevilly-Larue pour un montant global de 48 900.00 euros H.T. soit 58 680.00 euros T.T.C.

Article 3.- DE PRECISER que le marché prend effet à partir de sa date de notification au titulaire et prend fin à la date de la décision de levée des réserves éventuelles formulées lors de la réception des travaux, soit une durée prévisionnelle de quinze mois.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant

Vigneux-sur-Seine, le 7 mai 2019.

### **19.171 MAPA 722 – Marché de travaux de réfection des sanitaires au groupe scolaire Sonia Delaunay (plomberie)**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de travaux de réfection des sanitaires au groupe scolaire Sonia Delaunay (plomberie) avec la Société AUFORT situé 34-36 rue Jean LE GALLEU à 94200 Ivry-sur-Seine.

Article 2.- DE PRECISER que le montant global du marché est de 41 006,00 euros H.T. soit 49 207,20 euros TTC.

Article 3.- DE PRECISER que le marché prend effet à partir de sa date de notification au titulaire et prend fin à la date de la décision de levée des réserves éventuelles formulées lors de la réception des travaux, la durée prévisionnelle du chantier étant de deux mois.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 7 mai 2019.

### **19.172 Energies - Signature d'un contrat provisoire de fourniture d'électricité par EDF**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de fourniture provisoire d'électricité pour le site municipal du 16 rue du Président Allende à Vigneux-sur-Seine, soit l'EMAP.

Article 2.- DE PRECISER que ce contrat prend effet à compter du 4 avril 2019 pour une durée de 366 jours, une prorogation de ce contrat peut être demandée pour une durée supplémentaire de six mois maximums.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant, au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 7 mai 2019.

### **19.173 MAPA 729 – Marché de fourniture et livraison de 5 véhicules neufs**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de fourniture et livraison de 5 véhicules neufs - lot 2 « 2 véhicules type VL utilitaires benne de base 3 places moins 3.5t » avec la société OPEL BDA SA, 7 rue de la longueraie – 91270 Vigneux-sur-Seine pour l'achat de deux véhicules type VL utilitaires benne de base 3 places moins de 3.5t, pour un montant de 52 083.84 euros HT soit 62 336.70 euros TTC, y compris carte grise et plein de carburant.
- Article 2 - D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de fourniture et livraison de 5 véhicules neufs - lot 3 « 1 véhicule type VL 5 places moteur essence » avec la société OPEL BDA SA, 7 rue de la longueraie – 91270 Vigneux-sur-Seine pour l'achat d'un véhicule type VL 5 places moteur essence, pour un montant de 10 836.68 euros HT soit 12 939.46 euros TTC, y compris carte grise et plein d'essence.
- Article 3.- DE PRECISER que le lot n° 1 « 2 véhicules type VL version Pick Up de base 2 places » n'a reçu aucune offre. Une nouvelle consultation va donc être lancée pour ce lot.
- Article 4.- DE PRECISER que les deux lots ci-dessus prennent effet à compter de leur date de notification pour s'achever à la date de fin de la période de garantie des véhicules.
- Article 5.- DE PRECISER que ces deux lots garantissent une livraison des véhicules sous 10 jours ouvrés à réception du bon de commande ainsi que la garantie des véhicules pour une durée de 24 mois à compter de la réception des véhicules.
- Article 6.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant  
Vigneux-sur-Seine, le 7 mai 2019.

### **19.174 Actions du service Jeunesse – Signature d'un contrat de prestation de service avec l'organisme de formation Euro J Prévention**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- DE SIGNER la convention « Ateliers prévention routière » à destination de la jeunesse, dans le cadre du dispositif « permis coup de pouce », avec l'organisme de formation Euro J Prévention siégeant 10 quai du Canal 77250 Moret-sur-Loing & Orvanne.
- Article 2.- DE PRECISER que cette action de prévention se déroule le samedi 11 mai 2019, et intègre vingt jeunes de la Ville de Vigneux-sur-Seine, âgés de 18 à 25 ans.
- Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1 945 euros TTC (mille neuf cent quarante-cinq euros) au budget de l'exercice en cours.  
Vigneux-sur-Seine, le 10 mai 2019.

### **19.175 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation avec la société GERESO dans le cadre de la formation professionnelle continue**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- DE SIGNER une convention de formation ayant pour thème « Chargés de formation dans la fonction publique », avec la société GERESO, 38 rue de la Teillaie 72018 LE MANS CEDEX 2.
- Article 2.- PRECISE que cette formation destinée à un agent communal est d'une durée de 13 jours, sur l'année 2019.
- Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 8 408,40 euros TTC (huit mille quatre cent huit euros et quarante centimes) au budget de l'exercice 2019.  
Vigneux-sur-Seine, le 14 mai 2019.

### **19.176 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec l'établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV)**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition de EPPGHV, 211 avenue Jean Jaurès, 75935 PARIS CEDEX 19, pour une visite de l'exposition « Toutankhamon : le trésor du pharaon » le mercredi 26 juin à 14 heures, destinée à un public familial de 20 personnes.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant total de 100 euros TTC (cent euros), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 14 mai 2019.

### **19.177 Culture - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la SAS K-WET Production**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession avec la SAS K-WET Production, représentée par Michel Lumbroso en qualité de Président, sise 10 Place du Général Catroux 75017 Paris, pour une représentation du spectacle « ENSEMBLE OU RIEN » avec Waly Dia le Vendredi 24 avril 2020 à 20H30, Centre Georges Brassens, 1 bis rue du Maréchal Leclerc – 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 5700,00 € HT, soit 6013,50 € TTC (Six Mille Treize Euros et Cinquante Cents), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 23 mai 2019.

### **19.178 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec Jacques EXBALIN**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la convention d'intervention avec Jacques EXBALIN, sis 1 allée des Druides, 91800 Boussy-Saint-Antoine pour animer une conférence de sensibilisation sur « les dangers des déchets plastiques », le 29 mai 2019 à partir de 17h au centre social.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 150 euros TTC (cent cinquante euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 23 mai 2019.

### **19.179 Enfance – Signature d'un contrat avec la société BABYLAND/AMILAND.**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre de la société BABYLAND/AMILAND, sise Hameau de Villedon 91280 Saint Pierre du Perray pour l'achat de droits d'entrées pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- PRECISE que le contrat est conclu pour l'année 2019 et sera reconductible trois fois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 8 euros par enfant et 4 euros par adulte accompagnateur au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 23 mai 2019.

### **19.180 Culture - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la SARL CENTAURE**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession avec la SARL CENTAURE, 57 rue Albert Dhahenne 93400 Saint-Ouen, pour une représentation du spectacle « 60 MINUTES AVEC KHEIRON », le **Samedi 7 décembre 2019 à 20H00**, Centre Georges Brassens, 1 bis rue du Maréchal Leclerc – 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 7000,00 HT, soit 7385,00 € TTC (Sept Mille Trois Cent Quatre Vingt Cinq Euros), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 23 mai 2019.

### **19.181 Enfance – Signature d'un contrat avec la société LOCA RECEPTION.**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le contrat avec la société LOCA RECEPTION (groupe KILOUTOU), sise 23 avenue du Hurepoix à Sainte Geneviève des Bois (91700), pour la location d'une machine à barbe à papa dans le cadre de l'organisation du « Bal de promo » destiné aux enfants des classes de CM2 de la commune.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 95 euros par jour au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 23 mai 2019.

### **19.182 MAPA 718 – Marché de fourniture d’installation et maintenance des jeux extérieurs pour l’école Marcel Pagnol**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- ABROGE la décision n° 19.140 du 16 avril 2019.
- Article 2.- D’ATTRIBUER et DE SIGNER le marché de fourniture d’installation et maintenance des jeux extérieurs pour l’école Marcel Pagnol avec le groupement d’entreprise composé de :
- la société KOMPAN située 363, rue Marc SEGUIN – CS 50180 - 77198 DAMMARIE LES LYS CEDEX, pour la partie « fourniture de jeux », pour un montant de 19 551.00 euros H.T soit 23 461.20 euros T.T.C.,
  - la société POSE située 3, boulevard Arago – ZI Villemilan – 92320 WISSOUS, pour la partie « Pose de jeux et sols », pour un montant de 9 647.00 euros H.T soit 11 576.40 euros T.T.C.
- Article 3.- DE PRECISER que le montant global du marché est de 29 198.00 euros H.T. soit 35 037.60 euros € TTC.
- Article 4.- PRECISE que le présent marché débutera à sa date de notification pour s’achever un an après réception complète des fournitures, et que la maintenance et le contrôle des installations est garantie un an après réception des fournitures.
- Article 5.- D’IMPUTER la dépense en résultant à l’exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 17 mai 2019.

### **19.183 MAPA 680 – Fourniture de produits d’hygiène de la petite enfance – signature d’un avenant n°1**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- D’ACCEPTER et DE SIGNER l’avenant 1 du marché de fourniture de produits d’hygiène de la petite enfance avec la société Laboratoire Rivadis, située Impasse du Petit Rosé à 79100 LOUZY.
- Article 2.- DE PRECISER que le bordereau des prix unitaires est modifié. Les nouveaux tarifs sont les suivants :
- midi 6/10 kg taille 3 référence 70651 : 0.0989 euros H.T. soit 0.1187 euros TTC
  - maxi 9/14 kg taille 4 référence 70652 : 0.1061 euros H.T. soit 0.1273 euros TTC
  - junior 11/16 kg taille 5 référence 70656 : 0.1094 euros H.T. soit 0.1313 euros TTC
  - XL 13/18 kg taille 6 référence 70659 : 0.1255 euros H.T. soit 0.1506 euros TTC.
- Article 3.- DE PRECISER que le montant maximum du marché reste inchangé soit 18 000 euros TTC annuel.
- Article 4.- D’IMPUTER la dépense en résultant à l’exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 17 mai 2019.

### **19.184 Centre social l’Amandier - Signature d’une convention avec Les Pavillons de Bercy- Musée des arts forains**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- DE SIGNER la convention avec Les Pavillons de Bercy- Musée des arts forains, sis 53, avenue des Terroirs de France, 75012 PARIS, pour une visite guidée le mercredi 14 août 2019 à 14 heures, pour 25 personnes.
- Article 2 - D’IMPUTER la dépense en résultant d’un montant total de 288 euros TTC (deux cent quatre-vingt-huit euros) au budget de l’exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 23 mai 2019.

**19.185 EMAP - Signature d'une convention avec la Résidence des Personnes Âgées Gaston GRINBAUM pour la mise à disposition d'une activité pédagogique au bénéfice des résidents**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER avec la Résidence des Personnes Âgées (RPA), sise au 92 rue Gaston Grinbaum à Vigneux-sur-Seine, la convention de mise à disposition d'une activité pédagogique au sein de l'École Municipale d'Arts Plastiques pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 30 juin 2020, qui sera renouvelable tous les ans par tacite reconduction sauf dénonciation écrite formulée par l'une des parties.

Article 2.- DE PRECISER que l'activité de Céramique est mise à la disposition par la commune aux résidents de la RPA. Elle sera facturée sur le compte budgétaire de la RPA : période 1 (de septembre à janvier) et période 2 (de février à juin) à la tranche 1 de la catégorie 1 (se référer à la délibération des tarifs de l'année en cours) plus les frais d'inscription. Un état détaillé sera adressé au CCAS à chaque facturation.

Article 3.- DE PRECISER que le transport aller-retour des résidents demeure à la charge de la Résidence et reste sous la responsabilité de la Résidence Gaston Grinbaum.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 29 mai 2019.

**19.186 Culture - Signature d'un contrat de cession avec l'Association « Parcours en Scènes »**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession avec l'Association « Parcours en Scènes », représentée par Madame Michèle Delallée, sise 54 Boulevard des Mûriers – 94210 La Varenne Saint-Hilaire, pour une représentation du concert-spectacle jeune public « Roger Cactus en fanfare », le **Dimanche 16 février 2020 à 15H30**, Salle Daniel Féry à Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1 500 euros (Mille Cinq Cent euros – TVA non applicable), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 29 mai 2019.

**19.187 MAPA 725 – Marché d'entretien des vêtements de travail pour la ville de Vigneux-sur-Seine.**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ATTRIBUER et DE SIGNER le marché d'entretien des vêtements de travail pour la ville de Vigneux-sur-Seine avec la société PRESSING DU LAC située, 11, place Marx Dormoy – 91270 Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- DE PRECISER que le montant maximum annuel de commande T.T.C du marché est de 3 500 euros.

Article 3.- DE PRECISER que le présent marché débutera le 1er juin 2019 pour une première période se terminant le 31 décembre 2019. Le marché pourra se poursuivre par période de douze mois, à trois reprises, pour s'achever au 31 décembre 2022.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant

Vigneux-sur-Seine, le 27 mai 2019.

**19.188 MAPA 630 – Travaux d'extension et transformation d'une école existante Marcel Pagnol située dans la Z.A.C du Quartier de la Croix-Blanche – lot n°1 – désamiantage – curage – démolition – Signature de l'avenant n°1**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER l'avenant n°1 au marché de travaux d'extension et transformation d'une école existante Marcel Pagnol située dans la Z.A.C du Quartier de la Croix-Blanche – lot n°1 – désamiantage – curage – démolition avec la société MELCHIORRE SAS située 10 rue Réaumur 92142 Clamart, ayant pour objet le désamiantage de zones non repérées dans le diagnostic initial.

Article 2.- PRECISE que le montant de cet avenant est de 8900 € HT, soit 10 680 € TTC, et que le montant du marché après le présent avenant est de 110 927,17 € HT, soit 133 112,6 € TTC.

Article 3.- D'IMPUTER les dépenses en résultant au budget de l'exercice correspondant.  
Vigneux-sur-Seine, le 27 mai 2019.

### **19.189 MAPA 728 – Régie publicitaire pour le bulletin municipal**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ATTRIBUER et de SIGNER le marché public de Régie publicitaire pour le bulletin municipal « VLM », avec la société LVC Communication située 78 rue de L'Argonne 93290 Tremblay-en-France.

Article 2.- DE PRECISER que les tarifs applicables sont les suivants :

| Page intérieure             | Pour 1 numéro     | De 2 à 6 numéros | De 7 à 11 numéros |
|-----------------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| 1/16                        | 150 € hors taxes  | 130 € hors taxes | 120 € hors taxes  |
| 1/8                         | 190 € hors taxes  | 160 € hors taxes | 150 € hors taxes  |
| ¼                           | 330 € hors taxes  | 280 € hors taxes | 260 € hors taxes  |
| ½                           | 560 € hors taxes  | 485 € hors taxes | 455 € hors taxes  |
| Pleine page                 | 1000 € hors taxes | 870 € hors taxes | 820 € hors taxes  |
| 3 <sup>ème</sup> couverture | Pour 1 numéro     | De 2 à 6 numéros | De 7 à 11 numéros |
| 1/16                        | 180 hors taxes    | 145 € hors taxes | 135 € hors taxes  |
| 1/8                         | 220 hors taxes    | 180 € hors taxes | 170 € hors taxes  |
| ¼                           | 370 hors taxes    | 310 € hors taxes | 290 € hors taxes  |
| ½                           | 620 hors taxes    | 530 hors taxes   | 500 hors taxes    |
| Pleine page                 | 1 100 hors taxes  | 960 hors taxes   | 910 € hors taxes  |

Article 3. DE PRECISER que l'encaissement des espaces publicitaires par la Commune est compris entre 35 000 €HT et 70 000 €HT par an (soit 100% des ventes), et que le présent marché porte sur un reversement entre 10 500 € HT et 21 000 € HT au titulaire, par an.

Article 4.- DE PRECISER que le marché prend effet à compter de la date de sa notification pour une durée d'un an et pourra être reconduit pour une nouvelle durée d'un an, 3 fois de façon tacite.

Article 5.- D'IMPUTER les dépenses et recettes en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 27 mai 2019.

### **19.190 MF 18-04 – Maintenance préventive et curative des extincteurs, des systèmes de sécurité incendie, des systèmes de désenfumage et des alarmes anti-intrusion – Signature de l'avenant n°1 au lot n°1 « Maintenance préventive et curative des extincteurs »**

#### **D É C I D E :**

Article 1. - DE SIGNER l'avenant n°1 au lot n° 1 « Maintenance préventive et curative des extincteurs » du marché de maintenance préventive et curative des extincteurs, des systèmes de sécurité incendie, des systèmes de désenfumage et des alarmes anti-intrusion, avec la société Incendie Protection Sécurité (IPS) située 61 rue de Solesmes 59400 Cambrai.

Article 2.- PRECISE que cet avenant a pour objet l'ajout d'une ligne au Bordereau des Prix Unitaires, pour pouvoir commander la reprise des extincteurs vides.

Article 3.- PRECISE que le montant unitaire pour la reprise d'un extincteur est de 15,22 € ht, soit 18,26 € TTC. Le montant maximum de commande du marché n'est pas modifié par le présent avenant.

Article 4.- D'IMPUTER les dépenses en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 27 mai 2019.

**19.191 MAPA 726 – Marché de travaux de remplacement des menuiseries extérieures dans les locaux d'un bâtiment du groupe scolaire Nelson Mandela (ex Pablo Neruda) situé a Vigneux-sur-Seine**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de travaux de remplacement des menuiseries extérieures dans les locaux d'un bâtiment du groupe scolaire Nelson Mandela (ex Pablo Neruda) avec la Société POMMEROL située 1 rue Paul GAUGUIN à 94350 Villiers-sur-Marne pour un montant global de 91 363.00 euros H.T. soit 109 635.60 euros T.T.C. décomposé comme suit :

- Offre de base : 90 439,00 euros H.T. soit 108 526.80 euros T.T.C.
- Option (ferme porte anti-vandalisme sur repère) : 924.00 euros H.T. soit 1108.80 euros T.T.C.

Article 2.- DE PRECISER que le présent marché public prend effet à partir de sa date de notification au titulaire et prend fin à la date de la décision de levée des réserves éventuelles formulées lors de la réception des travaux.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant

Vigneux-sur-Seine, le 5 juin 2019.

**19.192 MAPA 723 - Marché de travaux d'installation, de construction et de pose de trois bâtiments de type modulaire au groupe scolaire F. Joliot Curie situé à Vigneux-sur-Seine**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de travaux d'installation, de construction et de pose de trois bâtiments de type modulaire au groupe scolaire F. Joliot Curie avec la Société Europose située 12-24 avenue de Stalingrad à 93240 STAINS pour un montant global et forfaitaire de 315 850.00 euros H.T. soit 379 020.00 euros T.T.C. décomposé comme suit :

Phase 1 : bâtiment A et B : 208 000.00 euros H.T. soit 249 600.00 T.T.C. pour l'offre de base et 4 400.00 euros H.T. soit 5 280.00 euros pour l'option « Porte d'accès un vantail en aluminium avec anti-pinces doigts et ferme-porte un vantail ».

Montant global phase 1 : 212 400.00 euros H.T. soit 254 880.00 euros T.T.C.

Phase 2 : bâtiment C : 101 250.00 euros H.T. soit 121 500.00 euros T.T.C. pour l'offre de base et 2 200.00 euros soit 2 640.00 euros T.T.C. pour l'option « Porte d'accès un vantail en aluminium avec anti-pinces doigts et ferme-porte un vantail ».

Montant global phase 2 : 103 450.00 euros H.T. soit 124 140.00 euros T.T.C.

Article 2.- DE PRECISER que le présent marché public prend effet à partir de sa date de notification au titulaire et prend fin à la date de la décision de levée des réserves éventuelles formulées lors de la réception des travaux, étant précisé que le phasage est le suivant :

- pour la phase 1 : les dates prévisionnelles des interventions et durée des travaux de l'installation des bâtiments A et B seront à exécuter lors de la période des vacances scolaires du 9 juillet 2019 au 31 août 2019, les deux bâtiments devront être opérationnels pour la rentrée scolaire du 3 septembre 2019,
- pour la phase 2 : les dates prévisionnelles des interventions et durée des travaux de l'installation du bâtiment C seront à exécuter lors de la période du 4 avril 2020 au 20 avril 2020.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 5 juin 2019.

**19.193 Culture - Signature d'un contrat de cession d'exploitation d'un spectacle avec la société ARTS LIVE ENTERTAINMENT**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la société ARTS LIVE ENTERTAINMENT, sise 8 rue de la Rochefoucauld 75009 Paris, pour une représentation du spectacle « AMOUREUX » avec Titoff et Roxane Turmel, le Vendredi 13 mars 2020 à 20H30, Centre Georges Brassens, 1 bis rue du Maréchal Leclerc, 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 6 000,00 € HT (Six Mille Euros), soit 6 330,00 € TTC (Six Mille Trois Cent Trente Euros), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 7 juin 2019.

#### **19.194 Enfance – Signature d'un contrat avec LE PARC SAINT PAUL.**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre du PARC SAINT PAUL, sis 47 rue de l'Avelon 60650 Saint-Paul, pour l'achat de droits d'entrée pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant de 13 euros par enfant et accompagnateur au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 7 juin 2019.

#### **19.195 Enfance – Signature d'un contrat avec L'ILE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET.**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre de l'ILE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET, 77450 Jablines pour l'achat de droits d'entrée pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant de 4 € par enfant et par accompagnateur au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 7 juin 2019.

#### **19.196 Enfance – Signature d'un contrat avec la SARL BABYLAND/AMILAND.**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre de la SARL BABYLAND/AMILAND, sise Hameau de Villededon – 91280 St Pierre du Perray, pour l'achat de droits d'entrée pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la commune de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant de 8 euros par enfant et 4 euros par adulte au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 7 juin 2019.

#### **19.197 Enfance – Signature d'un contrat avec l'ILE DE LOISIRS D'ETAMPES.**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre de l'ILE DE LOISIRS D'ETAMPES, sise 5 Avenue Charles de Gaulle, 91150 Étampes pour l'achat de droits d'entrée à la piscine à vague pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, de 5,00 euros par personne au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 7 juin 2019.

#### **19.198 Enfance – Signature d'un contrat avec la BASE NAUTIQUE DE SAINT JEAN DE MONTS.**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre de la BASE NAUTIQUE DE SAINT DE MONTS, sise avenue de l'Estacade 85160 Saint Jean de Monts, pour l'achat de droits d'entrée pour les activités proposées : char à voile, surf, paddle, kayak, catamaran, voile.

Article 2.- DE PRECISER que cette prestation est destinée aux enfants participant à un séjour de vacances organisé par la commune de Vigneux-sur-Seine.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 17,00 TTC par personne au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 7 juin 2019.



### **19.199 Enfance – Signature d’un contrat avec la SARL WEST AVENTURE - DINO’S PARK.**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D’ACCEPTER et DE SIGNER l’offre de la SARL WEST AVENTURE – DINO’S PARK, sise 63 avenue de la Faye 85270 St Hilaire de Riez pour l’achat de droits d’entrée pour les enfants participant à un séjour organisé par la commune.

Article 2.- D’IMPUTER la dépense en résultant de 7,50 € par enfant et adulte accompagnateur au budget de l’exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 7 juin 2019.

### **19.200 Enfance – Signature d’un contrat avec l’ILE DE LOISIRS DE CRETEIL**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D’ACCEPTER et DE SIGNER l’offre de l’ILE DE LOISIRS DE CRETEIL, sise rue Jean Gabin, 94000 Créteil pour l’achat de droits d’entrée à l’espace baignade pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- D’IMPUTER la dépense en résultant, de 4,50 euros par personne au budget de l’exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 7 juin 2019.

### **19.201 Enfance – Signature d’un contrat avec l’ILE DE LOISIRS DE BUTHIERS**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D’ACCEPTER et DE SIGNER l’offre de l’ILE DE LOISIRS DE BUTHIERS, sise 73 rue des Roches, 77760 Buthiers, pour l’achat de droits d’entrée à l’espace baignade et au mini-golf pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- DE PRECISER que les tarifs pour les droits d’entrée sont les suivants :

5,00 € pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs Maternel

5,50 € pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs Primaire

6,00 € pour les enfants de plus de 11 ans fréquentant le Centre de Loisirs Primaire.

Article 3.- D’IMPUTER la dépense en résultant au budget de l’exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 7 juin 2019.

### **19.202 Centre social l’Amandier - Signature d’une convention relative à la tenue de permanences des travailleurs sociaux du Territoire d’Action Départementale Nord-Est dans les locaux du Centre social**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER avec le Département de l’Essonne, sis Hôtel du Département, Boulevard de France 91012 Evry Cedex, une convention relative à la tenue de permanences des travailleurs sociaux du Territoire d’Action Départementale Nord-Est dans un local communal sis 24 bis avenue de la Concorde.

Article 2.- PRECISE que la convention est conclue pour une durée d’un an à compter de la date de sa signature et se prorogera annuellement par tacite reconduction sans pouvoir excéder douze ans.

Vigneux-sur-Seine, le 7 juin 2019.

### **19.203 Sports – Organisation d’un séjour dans le cadre de l’Académie des Sports**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D’ACCEPTER et DE SIGNER la convention de séjour au Centre d’hébergement Roland Rigaud proposée par la ville de CASSIS, dans le cadre de l’organisation d’un séjour sportif à Cassis du 1<sup>er</sup> au 8 août 2019, pour 14 enfants fréquentant l’Académie des Sports et 4 éducateurs.

Article 2.- PRECISE que cette convention prévoit l’hébergement, la pension complète ainsi que des séances de voile, pour un montant total de 5 841,08 €.

Article 3.- D’ACCEPTER et DE SIGNER l’offre de la société AVIS, sise 2 route de Corbeil, 91230 MONTGERON pour la location d’un minibus du 31 juillet 2019 au 8 août 2019, pour un montant total de 1 092,80 € TTC.

Article 4.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre tarifaire du MUCEM (Musée des Civilisation de l'Europe et de la Méditerranée) sis Esplanade du J4 – 13002 Marseille pour une visite de groupe d'un montant total de 70,00 € TTC.

Article 5.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre de la SARL CASSIS CALANQUES PLONGEE, sise 3, rue Michel Arnaud BP1 13714 Cassis Cedex pour l'organisation d'un baptême de plongée, d'un montant total de 1 080,00 € TTC.

Article 6.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre de CASSIS SPORTS ET LOISIRS NAUTIQUES, Plage de la Grande Mer, 13260 Cassis, pour l'organisation de deux sorties en kayak, d'un montant total de 980 € TTC.

Article 7.- D'IMPUTER les dépenses en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 7 juin 2019.

#### **19.204 Sports – Signature d'un contrat avec le parc aquatique « Aquaplouf ».**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre du parc aquatique « Aquaplouf », sis Étang du Puits, 18410 Argent sur Sauldre pour l'achat de droits d'entrée le 24 juillet 2019, pour un groupe d'enfants fréquentant l'Académie des Sports.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 98,00 € au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 7 juin 2019.

#### **19.205 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec l'association MV CIRQ**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la convention avec l'association MV CIRQ, sise 206 rue Pierre et Marie Curie – 91 000 EVRY pour l'animation d'un stage d'initiation aux arts du cirque, du 5 au 9 août 2019 pour un public de douze jeunes à partir de 6 ans.

Article 2 - D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 670 euros TTC (six cent soixante-dix euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 7 juin 2019.

#### **19.206 MAPA 731 – Marché de travaux de transfert et de pose d'un bâtiment de type modulaire ossature bois en vue d'un usage de club-house pour les clubs de football**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de travaux de transfert et de pose d'un bâtiment de type modulaire ossature bois en vue d'un usage de club-house pour les clubs de football avec la Société VIA TP située 4 rue Galilée à 91270 Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- PRÉCISE que le marché est à prix global et forfaitaire. Le montant global s'élève à 90 925.00 euros H.T. soit 109 110.00 euros T.T.C. décomposé comme suit :

- Offre de base : 83 125.00 euros H.T. soit 99 750.00 euros T.T.C.

- Option (Fourniture et pose d'un poste de refoulement) : 7 800.00 euros H.T. soit 9 360.00 euros T.T.C.

Article 3.- PRÉCISE que les travaux seront à réaliser à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux et doivent se terminer le 15 octobre 2019.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant

Vigneux-sur-Seine, le 12 juin 2019.

#### **19.207 MAPA 719 – Mission d'assistance technique et juridique à maîtrise d'ouvrage pour l'extension du complexe sportif de la Concorde – 2<sup>ème</sup> tranche construction-vestiaires Rugby-Football-Athlétisme**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de mission d'assistance technique et juridique à maîtrise d'ouvrage pour l'extension du complexe sportif de la Concorde – 2<sup>ème</sup> tranche construction-vestiaires Rugby-Football-Athlétisme avec l'agence ETSA Architects située 7 rue de Castellane 75008 Paris.

Article 2.- DE PRECISER que le montant global du marché est de 24 800 euros H.T. soit 29 760 euros € TTC.

Article 3.- DE PRECISER que le marché prend effet à compter de sa date de notification et prend fin le 31 décembre 2019,

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 12 juin 2019.

### **19.208 Conclusion d'un contrat de location d'un local municipal situé au n° 9 rue des Chèvrefeuilles**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE CONCLURE un contrat de location pour un logement municipal d'une surface d'environ 37 m<sup>2</sup>, situé au 9 rue des Chèvrefeuilles à Vigneux-sur-Seine, avec une administrée travaillant à Vigneux-sur-Seine mais en recherche de logement.

Article 2.- D'IMPUTER les recettes résultant de cette décision au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 14 juin 2019.

### **19.209 Culture - Signature d'un contrat de cession avec l'Association « Rires et Spectacles »**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession avec l'Association « Rires et Spectacles », représentée par Madame Christine Ponchel-Giron, sise 40 Place de la Mare aux Moines 91350 Grigny Village, pour une représentation du spectacle jeune public « Ma mère a du talent » avec William Klank, le **15 février 2020 à 20H30**, Salle Daniel Féry à Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 750,00 euros TTC (Sept Cent Cinquante euros – TVA non applicable), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 14 juin 2019.

### **19.210 Enfance – Signature d'un contrat avec la société SAS PROSPORT XVII - INTERSPORT**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre de la SAS PROSPORT XVII - INTERSPORT, sise 10 avenue de l'Hurepoix 91700 Sainte Geneviève des bois, pour l'achat de sacs à dos isotherme pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la commune.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 19,99 € pour un sac à dos, soit un total de 1 044,48 € TTC pour 55 sacs à dos (remise accordée de 54,97 €) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 14 juin 2019.

### **19.211 Enfance – Signature d'un contrat avec la société E.LECLERC.**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre de la société E.LECLERC, sise 72 avenue Jean Jaurès 91230 Montgeron, pour l'achat de Planchas et de poches de glaces, dans le cadre de la mise en place de repas à thème pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- DE PRECISER que le prix d'une Plancha part la société E.LECLERC est de 34,95 euros et que le prix d'une poche de glace est de 0,74 euros l'unité.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 213,80 € TTC au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 14 juin 2019.

### **19.212 Enfance – Signature d'un contrat avec la société SEALAND.**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre tarifaire de la société SEALAND –Aquarium de Noirmoutier, sise BP 525 85330 Noirmoutier pour l'achat de droits d'entrée pour les enfants participant à un séjour de vacances organisé par la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- DE PRECISER que le droit d'entrée à SEALAND est de 8,00 euros pour un enfant et de 10,50 euros pour un adulte.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 14 juin 2019.

### **19.213 Enfance – Signature d'un contrat avec la SARL ATLANTIC TOBOGGAN.**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre de la SARL ATLANTIC TOBOGGAN, sise 42 avenue des Becs 85270 St Hilaire de Riez pour l'achat de droits d'entrée pour les enfants participant à un séjour de vacances organisé par la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- DE PRECISER que le droit d'entrée pour ATLANTIC TOBOGGAN est de 18,00 euros par personne.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 14 juin 2019.

### **19.214 Enfance – Signature d'un contrat avec LA COMPAGNIE VENDEENNE.**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre de LA COMPAGNIE VENDEENNE, sise Place de la Douane 85800 St Gilles Croix de Vie pour l'achat de billets d'embarquement pour l'île d'Yeu, pour les enfants participant à un séjour de vacances organisé par la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- DE PRECISER que le billet d'embarquement de LA COMPAGNIE VENDEENNE est de 17,60 euros pour un enfant et de 28,30 euros pour un adulte.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 14 juin 2019.

### **19.215 Enfance – Signature d'un contrat avec LE ROYAUME DES ENFANTS.**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre du « ROYAUME DES ENFANTS », sis 25, rue des Églantines 91270 Vigneux-sur-Seine, pour l'achat de droits d'entrée pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- DE PRECISER que les droits d'entrée pour LE ROYAUME DES ENFANTS sont de 2,72 euros HT soit 3 € TTC par enfant.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 14 juin 2019.

### **19.216 Enfance – Signature d'un contrat avec L'ILE DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE.**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre de L'ILE DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE, sise rue des Étangs – CS 70001 -95001 Cergy Pontoise, pour l'achat de droits d'entrée pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- DE PRECISER que les droits d'entrée pour L'ILE DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE sont de 3 euros par personne.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 14 juin 2019.

### **19.217 Sports – Signature d'un contrat avec SPACE JUMP TRAMPOLINE SPORT**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre de SPACE JUMP TRAMPOLINE SPORT, sis 25 rue Clément Ader – 91700 Fleury-Mérogis, pour la mise en place d'une activité trampoline le 25 juillet 2019 qui sera proposée aux enfants fréquentant l'Académie des Sports de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- DE PRECISER que cette activité sera dispensée par le « Space Jump » pour un montant de 192,30 € pour 9 participants pour une durée de deux heures.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.  
Vigneux-sur-Seine, le 14 juin 2019.

### **19.218 Sports – Signature d'un contrat avec l'ILE DE LOISIRS DE JABLINES**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre de l'ILE DE LOISIRS DE JABLINES, sise 77450 Jablines, pour la mise en place d'activités pour les enfants fréquentant l'Académie des Sports de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- DE PRECISER que les activités seront dispensées par l'ILE DE LOISIRS DE JABLINES pour un montant de 690.00 € pour 9 participants.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 14 juin 2019.

### **19.219 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation avec l'organisme S.E.S.I. FORM dans le cadre de la formation professionnelle continue**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la convention avec l'organisme de formation S.E.S.I FORM, sis 3 rue Jean Corbier 94190 Villeneuve Saint Georges, pour une formation « d'agent de prévention de la sécurité » pour un agent communal.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 1 000 euros TTC (mille euros) au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 14 juin 2019.

### **19.220 MAPA 721 – Travaux de démolition, de construction, d'installation et de pose d'un bâtiment modulaire au foyer Gaston Vial**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de travaux de démolition, de construction, d'installation et de pose d'un bâtiment modulaire au foyer Gaston Vial avec la société Bâtiment Ossature Bois située 12-24 avenue de Stalingrad 93240 Stains, pour un montant global et forfaitaire de

- Offre de base = 347 227,06 euros H.T. soit 416 672,48 euros T.T.C.

- Option 1- baie fixe en bois = 1850 euros H.T. soit 2220 euros T.T.C.

- Option 2 – rebouchage portes extérieurs = 640 euros H.T. soit 738 euros T.T.C.

Soit un total de 349 717,06 euros H.T, soit 419 660,48 euros T.T.C.

Article 2.- DE PRECISER que la durée prévisionnelle des travaux est de 9 mois.

Article 3.- DE PRÉCISER que le marché prend effet à partir de sa date de notification au titulaire et prend fin à la date de la décision de levée des réserves éventuelles formulées lors de la réception des travaux

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 14 juin 2019

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### 19.221 Révision du Plan Local d'Urbanisme - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Par 30 voix POUR,

Jacques Stouvenel et Nelly Viard ne prennent pas acte.

Article 1.- PREND ACTE du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable organisé dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Article 2.- PRECISE que le procès-verbal du débat sera transmis aux membres du conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Article 3.- PRECISE que le procès-verbal du débat est ensuite communicable au public.

### 19.222 Création d'un nouveau franchissement de Seine - Approbation de la réalisation d'un cahier d'acteur en vue du débat public

Par 30 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- APPROUVE le principe de réalisation d'un cahier d'acteur, concernant le projet de création d'un nouveau franchissement de la Seine entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- APPROUVE la saisine de la Commission particulière du débat public au moyen de ce cahier d'acteur, concernant le projet de création d'un nouveau franchissement de la Seine entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine.

Article 3.- AUTORISE Monsieur le Maire à mener toutes les procédures nécessaires afin de pouvoir lancer ce débat public.

### 19.223 Actualisation des montants de la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures (TLPE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Par 30 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DÉCIDE d'actualiser pour 2020 les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.), applicables sur le territoire de la commune.

Article 2.- FIXE ainsi qu'il suit les tarifs de la TLPE applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

|   | Montant de la TLPE applicable en 2020 (par m <sup>2</sup> et par an) : |
|---|--|
| Dispositif publicitaire ou préenseigne non numérique,<br>Surface ≤ 50 m <sup>2</sup>            | 16,00 €  |
| Dispositif publicitaire ou préenseigne non numérique,<br>Surface supérieure à 50 m <sup>2</sup> | 32,00 €  |
| Dispositif publicitaire ou préenseigne numérique,<br>Surface ≤ à 50 m <sup>2</sup>              | 48,00 €  |
| Dispositif publicitaire ou préenseigne numérique,<br>Surface supérieure à 50 m <sup>2</sup>     | 96,00 €  |
| Enseigne inférieure ou égale à 7 m <sup>2</sup>   | Exonération  |
| Enseigne inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>  | 16,00 €  |
| Enseigne inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>  | 32,00  |
| Enseigne de plus de 50 m <sup>2</sup>   | 64,00 €  |

Article 3.- PRÉCISE que les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

**19.224 Opération de création et de développement d'un nouveau doublet d'énergie – Dissolution de l'Association Syndicale Libre pour la Production et la Distribution de chaleur au sein du Quartier de la Croix Blanche à Vigneux-sur-Seine**

A L'UNANIMITE,

Article 1.- APPROUVE la mise en œuvre et la poursuite des opérations de liquidation de l'Association Syndicale Libre pour la Production et la Distribution de chaleur au sein du Quartier de la Croix Blanche à Vigneux-sur-Seine, décrites dans la présente délibération.

Article 2.- AUTORISE la poursuite des opérations de liquidation pendant une durée de douze mois.

Article 3.- CONFIE la réalisation de ces opérations au liquidateur, la société Elogie-Siemp représentée par sa Directrice Générale, Madame Valérie de Brem,

Article 4.- PRECISE que :

Monsieur le Préfet de l'Essonne,

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

Madame le Maire de Montgeron,

et Monsieur le Maire de Draveil,

recevront une ampliation de la présente délibération afin de disposer de toutes les informations actualisées et nécessaires au bon déroulement du projet de développement du réseau de chaleur géothermique.

**19.225 Opération de création et de développement d'un nouveau doublet d'énergie – Transfert du permis d'exploitation de la ressource géothermique**

A L'UNANIMITE,

Article 1.- APPROUVE la mise en œuvre d'une procédure d'amodiation du permis d'exploitation d'un gîte géothermique à basse température sur le territoire de la commune de Vigneux-sur-Seine, auprès de la société Concordia Energies.

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à mener toutes les démarches et à lancer toutes procédures afin de permettre ce transfert de permis d'exploitation.

**19.226 Opération de création et de développement d'un nouveau doublet d'énergie – Signature de la convention d'attribution de subvention avec la Région Île-de-France, et reversement de la subvention à la société Concordia Energies**

A L'UNANIMITE,

Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les deux conventions de versement de subvention adressées par la Région Île-de-France, ces dernières sont jointes en annexe.

Article 2.- DÉCIDE leur reversement à la société Concordia Energies puisque les travaux sont financés par la société Concordia Energies, et non par la commune.

Article 3.- AUTORISE Monsieur le Maire à mener toutes les démarches et à lancer toutes procédures afin de permettre l'obtention d'un montant de subvention maximum de la part de la Région Île-de-France.

**19.227 Opération de création et de développement d'un nouveau doublet d'énergie – Signature d'un avenant au contrat de délégation de service public pour la production, l'exploitation et la distribution du réseau de chaleur par géothermie de la Commune de Vigneux-sur-Seine**

A L'UNANIMITE,

Article 1.- AUTORISE la conclusion et la signature de l'avenant au contrat de délégation de service public pour la production, l'exploitation et la distribution du réseau de chaleur par géothermie de la Commune de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- APPROUVE le projet d'acquisition des parcelles sur lesquelles se trouvent la centrale de géothermie : AT 233 et AT 234.

Article 3.- PRÉCISE que plusieurs délibérations ultérieures viendront préciser cette acquisition immobilière, et que cette dernière sera financée par la société Concordia Energies.

Article 4.- PRÉCISE que les recettes et dépenses imputées par cet avenant sont imputées au budget des exercices correspondants.

## **19.228 Demande d'autorisation d'implantation de caméras supplémentaires de vidéo-protection sur le territoire de la commune**

A L'UNANIMITE,

Article 1.- AUTORISE la mise en place d'un dispositif supplémentaire de vidéo-protection sur la commune, consistant en :

- 3 caméras pour surveiller l'environnement du nouveau forage,
- 2 caméras pour surveiller la zone de dépotage fioul et le poste de livraison gaz à la chaufferie,
- un report des images vers les locaux de la chaufferie et vers l'installation existante dans les locaux de la Police Municipale.

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires auprès du représentant de l'État dans le Département, et à signer l'ensemble des actes nécessaires ou liés à la mise en place du dispositif supplémentaire de vidéo-protection sur le territoire de la commune.

## **19.229 Dénomination d'une allée au sein du quartier de la Croix Blanche**

Par 28 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard

1 abstention Jean-Luc Touitou

Danielle Passarrieu ne prend pas part au vote.

Article 1.- DECIDE d'attribuer à la voie située à proximité de la rue Descartes, à proximité du groupe scolaire Romain Rolland et de la piscine des Vagues de la Concorde, la dénomination « allée Michel MIKAELIAN ».

## **19.230 Approbation et signature de la charte intercommunale de relogement**

Par 27 voix POUR,

5 abstentions Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu, Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- APPROUVE les termes de la charte intercommunale de relogement, jointe en annexe.

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite charte intercommunale de relogement et tous documents qui en seraient préalable ou la conséquence.

## **19.231 Approbation du nouveau règlement intérieur des équipements sportifs**

Par 30 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- ABROGE la délibération n°07.093 en date du 4 juin 2007, et ayant pour objet le règlement intérieur des équipements sportifs municipaux.

Article 2.- APPROUVE le nouveau règlement intérieur des équipements sportifs de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 3.- PRECISE que le présent règlement est porté à la connaissance des organismes bénéficiaires, du public par voie d'affichage dans l'enceinte des installations sportives.

## **19.232 Conseil d'Administration de l'association LEA (Lieu, Écoute, Accompagnement) – Désignation d'un représentant du Conseil Municipal**

Par 29 voix POUR,

3 abstentions Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu.

Article 1.- DESIGNNE Marième GADIO pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de l'association LEA.



### 19.233 Déploiement de la fibre-optique sur le territoire de la commune de Vigneux-sur-Seine

Par 27 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard

3 abstentions Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu.

Article 1.- APPROUVE le planning de déploiement de la fibre-optique actualisé par l'opérateur SFR et joint en annexe.

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes conventions d'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique nécessaires avec l'opérateur SFR, en application de l'article L. 33-6 du Code des Postes et des communications électroniques.

Article 3.- PRÉCISE que les dépenses éventuelles en résultant seront imputées aux budgets des exercices correspondants.

### 19.234 Débat et arrêt du compte de gestion 2018 du budget annexe CMPP

Par 30 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

Article 2.- ARRETE le compte de gestion du Receveur établi pour l'exercice 2018 dont les écritures sont résumées aux tableaux ci-dessous.

|                                       | SECTION<br>D'INVESTISSEMENT | SECTION DE<br>FONCTIONNEMENT | TOTAL DES<br>SECTIONS |
|---------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| <b>RECETTES</b>                       |                             |                              |                       |
| Prévisions budgétaires totales (a)    | <b>70 982.68</b>            | <b>731 157.08</b>            | <b>802 139.76</b>     |
| Titres de recettes émis (b)           | <b>7 721.05</b>             | <b>875 863.56</b>            | <b>883 584.61</b>     |
| Réductions de titres (c)              | <b>0.00</b>                 | <b>243 146.54</b>            | <b>243 146.54</b>     |
| Recettes nettes (d = b - c)           | <b>7 721.05</b>             | <b>632 717.02</b>            | <b>640 438.07</b>     |
| <b>DEPENSES</b>                       |                             |                              |                       |
| Autorisations budgétaires totales (e) | <b>70 982.68</b>            | <b>731 157.08</b>            | <b>802 139.76</b>     |
| Mandats émis (f)                      | <b>6 172.62</b>             | <b>603 847.36</b>            | <b>610 019.98</b>     |
| Annulations de mandats (g)            | <b>0.00</b>                 | <b>2 072.76</b>              | <b>2 072.76</b>       |
| Dépenses nettes (h = f - g)           | <b>6 172.62</b>             | <b>601 774.60</b>            | <b>607 947.22</b>     |

|                               | SECTION<br>D'INVESTISSEMENT | SECTION DE<br>FONCTIONNEMENT | TOTAL DES<br>SECTIONS |
|-------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b> |                             |                              |                       |
| <b>(d - h) Excédent</b>       | <b>1 548.43</b>             | <b>30 942.42</b>             | <b>32 490.85</b>      |
| <b>(h - d) Déficit</b>        |                             |                              |                       |

|                    | <b>RESULTAT INCORPORE AU BUDGET DE L'EXERCICE 2017 EN INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT</b> | <b>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018</b> | <b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2018</b> | <b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018</b> |
|--------------------|--|---|------------------------------------|---|
| Budget principal : |  |   |                                    |   |
| INVESTISSEMENT     | <b>61 123.42</b>   | <b>0,00</b>   | <b>1 548.43</b>                    | <b>62 671.85</b>                              |
| FONCTIONNEMENT     | <b>158 351.94</b>  | <b>0,00</b>   | <b>30 942.42</b>                   | <b>189 294.36</b>                             |
| <b>TOTAL</b>       | <b>219 475.36</b>  | <b>0,00</b>   | <b>32 490.85</b>                   | <b>251 966.21</b>                             |

## 19.235 Compte administratif CMPP - Vote du compte administratif pour l'exercice 2018

Par 29 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite par chapitre du compte administratif 2018 du CMPP.

Article 2.- ARRETE le compte administratif présenté et annexé à la présente délibération.

Article 3.- ARRETE l'excédent de la section de fonctionnement 2018 pour un montant de 189 294.36 €.

Article 4.- ARRETE l'excédent de la section d'investissement 2018 pour un montant 62 671.85 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

|   |                     |
|---|---------------------|
| <b>OPERATIONS REELLES</b>   | <b>791 068.96 €</b> |
| Chapitre 017 - Groupe I - Produits de la tarification.                        | 632 657.24 €        |
| Chapitre 019 - Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables. | 59.78 €             |
| Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté.                            | 158 351.94 €        |
| <b>MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>                           | <b>791 068.96 €</b> |

### SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>OPERATIONS REELLES</b>  | <b>595 195.70 €</b> |
| Chapitre 011 - Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante. | 17 570.83 €         |
| Chapitre 012 - Groupe II - Dépenses afférentes au personnel.             | 509 900.58 €        |
| Chapitre 016 - Groupe III - Dépenses afférentes à la structure.          | 67 724.29 €         |
| <b>OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>                           | <b>6 578.90 €</b>   |
| Chapitre 016 - Groupe III - Dépenses afférentes à la structure.          | 6 578.90 €          |
| <b>MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>                      | <b>601 774.60 €</b> |
| <b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE</b>                                 | <b>189 294.36 €</b> |

### SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b>OPERATIONS REELLES</b>                          | <b>62 265.57 €</b> |
| Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves  | 1 142.15€          |
| Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté.  | 61 123.42 €        |
| <b>OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>     | <b>6 578.90 €</b>  |
| Chapitre 28 – Amortissement des immobilisations.   | 6 578.90 €         |
| <b>MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> | <b>68 844.47 €</b> |

### SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b>OPERATIONS REELLES</b>                          | <b>6 172.62 €</b>  |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles.         | 6 172.62 €         |
| <b>MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> | <b>6 172.62 €</b>  |
| <b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE</b>            | <b>62 671.85 €</b> |
| <b>RESTE A REALISER 2018</b>                       | <b>1 812.21€</b>   |

## 19.236 Budget annexe du C.M.P.P. - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 - Affectation du résultat d'investissement 2018

Par 30 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DÉCIDE d'affecter sur l'exercice 2019 le résultat de fonctionnement 2017 pour un montant de 62 525.41 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement ».

Article 2.- DÉCIDE d'affecter sur l'exercice 2019 le résultat d'investissement 2018 pour un montant de 62 671.85 € au compte 001 « Excédent d'investissement ».

Article 3.- PRECISE que cette affectation des résultats sera intégrée dans la prochaine décision modificative.

## 19.237 Débat et arrêt du compte de gestion 2018 de la Commune

Par 30 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DECLARE que le compte de gestion de la commune, dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Article 2.- ARRETE le compte de gestion du Receveur établi pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice dans les écritures telles que résumées aux tableaux ci-dessous.

|                                    | SECTION<br>D'INVESTISSEMENT | SECTION DE<br>FONCTIONNEMENT | TOTAL DES<br>SECTIONS |
|------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| <b>RECETTES</b>                    |                             |                              |                       |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 28 027 372,25               | 41 834 766,28                | 69 862 138,53         |
| Titres de recettes émis (b)        | 15 715 729,50               | 40 908 023,10                | 56 623 752,60         |
| Réductions de titres (c)           | 500 015,00                  | 692 826,37                   | 1 192 841,37          |
| Recettes nettes (d = b - c)        | 15 215 714,50               | 40 215 196,73                | 55 430 911,23         |

|                                       |                   |                     |                     |
|---------------------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| <b>DEPENSES</b>                       |                   |                     |                     |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 28 027 372,25     | 41 834 766,28       | 69 862 138,53       |
| Mandats émis (f)                      | 16 047 270,05     | 38 675 011,70       | 54 722 281,75       |
| Annulations de mandats (g)            | 41 995,03         | 1 345 712,37        | 1 387 707,0         |
| Dépenses nettes (h = f - g)           | 16 005 275,02     | 37 329 299,33       | 53 334 574,35       |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>         |                   |                     |                     |
| <b>(d - h) Excédent</b>               |                   | <b>2 885 897,40</b> | <b>2 096 336,88</b> |
| <b>(h - d) Déficit</b>                | <b>789 560,52</b> |                     |                     |

|                    | RESULTAT A<br>LA<br>CLOTURE<br>DE<br>L'EXERCICE<br>2017 | PART AFFECTEE A<br>L'INVESTISSEMENT<br>EXERCICE 2018 | RESULTAT<br>DEL'EXERCICE<br>E 2018 | INTEGRATION<br>DE RESULTATS<br>PAR<br>OPERATION<br>D'ORDRE NON<br>BUDGETAIRE | RESULTAT DE<br>CLOTURE DE<br>L'EXERCICE<br>2018 |
|--------------------|---|--|------------------------------------|--|---|
| Budget principal : |   |  |                                    |  |   |
| INVESTISSEMENT     | -2 683 308,75   | 0,00   | -789 560,52                        | <b>0,00</b>  | <b>-3 472 869,27</b>                            |
| FONCTIONNEMENT     | 3 400 978,10  | 949 134,45   | 2 885 897,40                       | <b>0,00</b>  | <b>5 337 741,05</b>                             |
| <b>TOTAL</b>       | <b>717 669,35</b>                                       | <b>949 134,45</b>                                    | <b>2 096 336,88</b>                | <b>0,00</b>  | <b>1<br/>864 871,78</b>                         |

## 19.238 Compte administratif Ville - Vote du compte administratif pour l'exercice 2018

Par 26 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard,

3 abstentions Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu,

Article 1.- DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite par chapitre du compte administratif 2018 de la Ville.

Article 2.- ARRETE le compte administratif présenté et joint en annexe.

Article 3.- CONSTATE la conformité du compte administratif et du compte de gestion.

Article 4.- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Article 5.- ARRETE l'excédent de la section de fonctionnement 2018 pour un montant **2 415 285,47 €**.

Article 6.- ARRETE le déficit de la section d'investissement 2018 pour un montant **3 472 869,27 €**.

Article 7.- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessous :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES**

|  |                        |
|--|------------------------|
| <b>OPERATIONS REELLES</b>  | <b>42 580 263,35 €</b> |
| Chapitre 013 - Atténuation des charges                             | 146 254,10 €           |
| Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes directes | 1 743 088,26 €         |
| Chapitre 73 - Impôts et taxes                                      | 19 752 168,08 €        |
| Chapitre 74 - Dotations et participations                          | 16 148 666,15 €        |
| Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante                  | 430 338,72 €           |
| Chapitre 76 - Produits financiers                                  | 57 670,60 €            |
| Chapitre 77 - Produits exceptionnels                               | 1 850 233,77 €         |
| Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté                  | 2 451 843,65 €         |
| <b>OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>                     | <b>86 777,03 €</b>     |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section       | 86 777,03 €            |
| <b>MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>                | <b>42 667 040,38 €</b> |

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES**

|  |                        |
|--|------------------------|
| <b>OPERATIONS REELLES</b>                                    | <b>35 207 302,64 €</b> |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général                   | 7 160 142,32 €         |
| Chapitre 012 - Charges de personnel                          | 24 200 234,19 €        |
| Chapitre 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS                      | 609 919,70 €           |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante             | 2 461 113,20 €         |
| Chapitre 66 - Charges financières                            | 754 434,73 €           |
| Chapitre 67 - Charges exceptionnelles                        | 21 458,50 €            |
| <b>OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>               | <b>2 121 996,69 €</b>  |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section | 2 121 996,69 €         |
| <b>MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>          | <b>37 329 299,33€</b>  |

### **SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES**

|  |                        |
|--|------------------------|
| <b>OPERATIONS REELLES</b>                                    | <b>13 093 717,81 €</b> |
| Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves            | 1 172 759,64 €         |
| Chapitre 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés      | 949 134,45 €           |
| Chapitre 13 - Subventions d'investissement                   | 3 971 439,72 €         |
| Chapitre 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS                       | 384,00 €               |
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées                  | 7 000 000,00 €         |
| <b>OPERATIONS D'ORDRE</b>                                    | <b>2 121 996,69 €</b>  |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section | 2 121 996,69 €         |
| <b>RESTES A REALISER :</b>                                   | <b>2 606 950,00€</b>   |
| <b>MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>           | <b>17 822 664,50 €</b> |

## SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

|  |                        |
|--|------------------------|
| <b>OPERATIONS REELLES</b>                                    | <b>18 601 806,74 €</b> |
| Chapitre 10 – Dotations, fonds et réserves                   | 0,00€                  |
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées                  | 3 071 520,02 €         |
| Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles                  | 326 967,36 €           |
| Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées              | 0,00 €                 |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles                    | 5 742 958,21 €         |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours                       | 5 971 362,70 €         |
| Chapitre 27 - Autres immobilisations financières             | 805 689,70 €           |
| Chapitre 001 - Résultat d'investissement reporté             | 2 683 308,75 €         |
| <br>   |                        |
| <b>OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>               | <b>86 777,03 €</b>     |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section | 86 777,03 €            |
| <b>RESTES A REALISER :</b>                                   | <b>2 056 536,31€</b>   |
| <br>   |                        |
| <b>MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>           | <b>20 745 120,08 €</b> |

### **19.239 Budget ville - Affectation définitive des résultats 2018 de la Commune**

Par 27 voix POUR,

5 voix contre Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu, Jacques Stouvenel, Nelly Viard,

Article 1.- AFFECTE une partie de l'excédent de la section de fonctionnement 2018 au compte 1068 intitulé « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de **2 922 455,58 €**.

Article 2.- REPREND le solde du résultat de fonctionnement 2018 au compte 002 intitulé « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de **2 415 285,47 €**.

### **19.240 Demande de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2019**

Par 27 voix POUR,

5 abstentions Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu, Jacques Stouvenel, Nelly Viard

Article 1.- ADOPTE le programme de travaux et le plan de financement soumis à subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2019.

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'État la subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation Politique de la Ville 2019.

Article 3.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différentes conventions attributives de subvention avec le représentant de l'État.

Article 4.- PRÉCISE que les dépenses et les recettes afférentes seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

### **19.241 Validation du programme d'investissements proposés au financement dans le cadre des Fonds de concours de la CAVYVS pour l'exercice 2019**

Par 27 voix POUR,

5 abstentions Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu, Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- APPROUVE le programme des travaux pour un montant total de 2 331 447 € HT et fixe le montant des fonds de concours à 1 000 000 € pour l'année 2019.

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière et tous les actes y concourant et notamment les avenants aux conventions précisant les opérations concernées.

Article 3.- PRÉCISE que la recette en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours au moment de la demande de solde et de la production des justificatifs de dépenses.

## 19.242 Budget Ville - Décision modificative n°1

Par 27 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard,

3 abstentions Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu,

Article 1.- DECIDE ET ACCEPTE d'ouvrir postérieurement au budget primitif de l'exercice 2019 les crédits de dépenses et de recettes s'équilibrant comme suit :

- Au niveau de la section de fonctionnement à : + **269 492,82 €**

- Au niveau de la section d'investissement à : + **3 039 607,36€**

Article 2.- PRÉCISE que la présente décision modificative a été votée conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement par chapitres.

### **Dépenses de fonctionnement :**

#### Opérations réelles :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 0,00 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : - 64 775,74€

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : + 0,00€

#### Opérations d'ordre de section à section :

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : + 334 268,56€

### **Recettes de fonctionnement :**

#### Opérations réelles :

Chapitre 70 – Produits des services et du domaine : + 0,00 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes : + 269 492,82 €

Chapitre 74 – Dotations et participations : + 0,00 €

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 0,00 €

Chapitre 013 – Atténuations de charges : + 0,00€

### **Dépenses d'investissement :**

#### Opérations réelles :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : + 334 268,56€

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : - 10 000,00€

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : + 2 705 338,80€

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : + 0,00€

#### Opérations d'ordre de section à section :

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections : + 0,00€

### **Recettes d'investissement :**

#### Opérations réelles :

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 0,00 €

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves : 0,00 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues : 2 705 338,80€

#### Opérations d'ordre de section à section :

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 334 268,56€

**19.243 Constatation d'extinction de créances suite à une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, prononcée par la Commission de surendettement**

Par 30 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- CONSTATE l'effacement des dettes pour un montant total de 336.80 € suite à la recommandation de la Commission de surendettement.

Article 2.- PRECISE que cette dépense sera imputée au budget 2019 de la commune.

**19.244 Nouvelle dénomination de l'école Marcel PAGNOL : « Groupe scolaire Alain BASHUNG » : « Ecole maternelle Alain BASHUNG » et « Ecole élémentaire Alain BASHUNG »**

Par 27 voix POUR,

4 voix contre Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu, Jacques Stouvenel, Nelly Viard,

1 abstention Geneviève Morin.

Article 1.- DÉCIDE de dénommer l'actuelle école Marcel PAGNOL « Groupe scolaire Alain BASHUNG » Ecole maternelle Alain BASHUNG, Ecole élémentaire Alain BASHUNG.

**19.245 Versement des frais de scolarité d'un enfant de Vigneux-sur-Seine scolarisé dans une école spécialisée de la ville de Soisy-sur-Seine, pour l'année scolaire 2018/2019.**

Par 30 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- AUTORISE le versement à la commune de Soisy-sur-Seine des frais de scolarité d'un enfant vigneusien scolarisé dans une école spécialisée de cette ville, d'un montant de 767,52 euros pour l'année 2018/2019.

Article 2 - DIT que la dépense en résultant sera imputée sur l'exercice en cours.

**19.246 Signature de Conventions d'objectifs et de financement avec la C.A.F : Prestation de Service Unique pour les quatre structures Petite Enfance**

Par 30 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les Conventions d'Objectifs et de Financement n° 271-2019, n° 272-2019, n° 273-2019 et n° 274-2019 concernant la Crèche Collective, la Crèche Familiale, le Multi-Accueil et la Micro-Crèche.

Article 2.- PRECISE que ces conventions sont conclues pour une durée de 3 ans, arrivant à échéance le 31 décembre 2023.

Article 3.- PRECISE que les recettes en résultant seront imputées aux budgets des exercices correspondants.

**19.247 Signature d'une convention d'objectifs entre la Commune de Vigneux-sur-Seine et l'association « Bulles en Seine »**

Par 30 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Bulles en Seine, sise 52 rue Jules Vernes, 91270 Vigneux/Seine, annexée à la présente délibération.

Article 2.- DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Bulles en Seine d'un montant de 24 000,00 €.

Article 3.- DIT que cette subvention sera versée sur le compte de l'association et imputée sur l'exercice 2019.

### **19.248 Signature d'une convention d'objectifs entre la Commune de Vigneux-sur-Seine et l'association sportive Football Club Olympique de Vigneux sur Seine (FCOV) et la Commune de Vigneux sur Seine**

Par 30 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Football Club Olympique de Vigneux-sur-Seine (FCOV), sise Maison des Sports, au 150 avenue Henri Barbusse, 91270 Vigneux-sur-Seine, annexée à la présente délibération.

Article 2.- DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association FCOV d'un montant de 27 000,00 €.

Article 3.- PRECISE que cette subvention sera versée sur le compte de l'association et imputée sur l'exercice 2019.

### **19.249 Signature d'une convention d'objectifs entre la Commune de Vigneux-sur-Seine et l'association sportive Entente Cycliste Montgeron-Vigneux-sur-Seine (ECMV) et la Commune de Vigneux-sur-Seine**

Par 30 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Entente Cycliste de Montgeron-Vigneux-sur-Seine (ECMV), sise 54 rue de Mainville à Montgeron (91230) annexée à la présente délibération.

Article 2.- DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ECMV d'un montant de 19 000, 00 €.

Article 3.- PRECISE que cette subvention sera versée sur le compte de l'association et imputée sur l'exercice 2019.

### **19.250 Signature d'une convention d'objectifs entre la Commune de Vigneux-sur-Seine et l'association sportive Judo Club Olympique de Vigneux sur Seine (JCOV) et la Commune de Vigneux sur Seine**

Par 29 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Colette Koeberlé, en raison de ses fonctions au sein de l'association, ne prend pas part au vote.

Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Judo Club Olympique de Vigneux sur Seine (JCOV), sise CSC G. Brassens, au 1 rue du Maréchal Leclerc, 91270 Vigneux-sur-Seine, annexée à la présente délibération.

Article 2.- DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association JCOV d'un montant de 31 000,00 €.

Article 3.- PRECISE que cette subvention sera versée sur le compte de l'association et imputée sur l'exercice 2019.

### **19.251 Académie des Sports – Actualisation des tarifs à compter du 1er juillet 2019**

Par 30 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DECIDE de fixer les tarifs de participation aux activités de l'Académie des Sports à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, tels que ci-dessous et ainsi abroge ceux votés par délibération n° 18.174 du 19 juin 2019 :

- inscription annuelle « vigneusiens » : 30 €
- inscription annuelle « hors vigneusiens » : 40 €
- inscription stage sportif « vigneusiens » : 15 €
- inscription stage sportif « hors vigneusiens » : 20 €

Article 2.- PRECISE que la période d'inscription annuelle est déterminée du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'année suivante.

Article 3.- PRECISE que les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant.



## 19.252 Demande d'octroi de la protection fonctionnelle pour un agent de la Police Municipale

A L'UNANIMITÉ,

Article 1.- ACCORDE la protection fonctionnelle à un agent de la Police Municipale ayant fait l'objet de menaces et d'intimidations, notamment, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, et alors qu'il était en train de réaliser une verbalisation

Article 2.- PRÉCISE que les dépenses en résultants sont imputées au budget de l'exercice correspondant.

## 19.253 Désignation d'un Conseiller Municipal en vue du tirage au sort réalisé par le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) Petite Couronne d'Ile de France pour la constitution du Conseil de Discipline de Recours des agents contractuels

Par 29 voix POUR,

Geneviève Morin, Jean-Luc Toutou, Danielle Passarrieu ne prennent pas part au vote.

Article 1.- DESIGNNE Mathilde KTOURZA en tant que représentant(e) de la Commune de Vigneux-sur-Seine en vue du tirage au sort organisé pour la constitution du Conseil de Discipline de recours des agents contractuels de la Fonction publique territoriale.

Article 2.- PRECISE qu'une ampliation de la présente délibération est transmise au Centre Interdépartemental de Gestion Petite Couronne d'Ile de France.

## 19.254 Tableau des emplois – Modification n° 2 du tableau des effectifs de la Ville - Modification n° 1 du tableau des effectifs du CMPP

Par 30 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DECIDE d'adopter les modifications du tableau des effectifs comme présenté ci-dessous :

### POUR LES AGENTS TITULAIRES DE LA VILLE

- 1 poste d'« Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe » à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoints Techniques Territoriaux

Grade : Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe

- Ancien effectif : 87

- Nouvel effectif : 88

Recrutement

- 1 poste d'« Auxiliaire de Puériculture Principal de 1<sup>ère</sup> classe » à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019

Filière : Médico-Sociale

Cadre d'emplois : Auxiliaires de Puériculture Territoriaux

Grade : Auxiliaire de Puériculture Principal de 1<sup>ère</sup> classe

- Ancien effectif : 10

- Nouvel effectif : 11

Recrutement

- 1 poste d'« Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> classe » à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019

Filière : Animation

Cadre d'emplois : Animateurs Territoriaux

Grade : Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> classe

- Ancien effectif : 4

- Nouvel effectif : 5

Nomination

## POUR LES AGENTS DU CMPP

- 2 postes de « **Technicien paramédical de classe normale** » dont 1 Temps complet et un Temps non complet (50%)

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019

Filière : Médico-sociale

Cadre d'emplois : Techniciens paramédicaux Territoriaux

Grade : Technicien paramédical de classe normale

- Ancien effectif : 5

- Nouvel effectif : 7

Recrutement

- 1 poste de « **Médecin hors classe** » à Temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019

Filière : Médico-sociale

Cadre d'emplois : Médecins Territoriaux

Grade : Médecin hors classe

- Ancien effectif : 0

- Nouvel effectif : 1

Recrutement

Article 2.- ARRETE le nombre de postes figurant désormais au tableau des effectifs de la VILLE :

|                             | <b>Postes ouverts</b> | <b>Postes pourvus</b> | <b>Dont : Temps non complet</b> |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------------|
| <b>Effectifs permanents</b> | <b>824</b>            | <b>517</b>            | <b>18</b>                       |

Article 3.- PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune.

Article 4.- ARRÊTE le nombre de postes figurant désormais au tableau des effectifs du CMPP :

|                             | <b>Postes ouverts</b> | <b>Postes pourvus</b> | <b>Dont : Temps non complet</b> |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------------|
| <b>Effectifs permanents</b> | <b>30</b>             | <b>6</b>              | <b>11</b>                       |

Article 5.- PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au budget du CMPP.

La séance est levée à 22 h 54.

LE MAIRE

#signature#

Thomas CHAZAL.